



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

ঃ

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20251211-D2025-12-7-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **36**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Signature du contrat Eau et Climat entre l'Intercom de la Vire au Noireau et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2026-2030)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)</u>	* <u>A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS				X	
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					X

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jérémie MORU	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					X
M. Jean TURMEL					
BEAUMESNIL					X
M. Gilles PORQUET					
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY		X			
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT		X			
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					X
M. Maurice ANNE					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN					X
M. Alain DECLOMESNIL					
M. Régis DELIQUAIRE	X			M. Régis DELIQUAIRE	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROgniart	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET				M. Gilles FAUCON	
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA				M. Frédéric BROgniart	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				X
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

Mme Valérie DESQUESNE, Vice-Présidente en charge des affaires liées aux Grand et Petit Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) est entré en application au 1^{er} janvier 2025.

Ce 12^{ème} programme traduit les orientations du SDAGE 2022-2027, du plan Eau, de la Directive Eau Potable et de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'AESN mise à jour en octobre 2023.

L'ambition du 12^e programme est de préserver et améliorer la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, pour satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers notamment en agissant sur les pollutions et les prélèvements.

En parallèle et en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) l'AESN a réalisé un état des lieux de l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. La qualité, l'identification des pressions et des impacts issus des activités humaines pesant sur elles aujourd'hui, construisent une photographie de la santé de l'eau sur le bassin et des enjeux économiques de son utilisation.

Au regard de cet état des lieux, l'AESN propose de contractualiser pour une durée de 5 ans (de 2026 à 2030), avec les collectivités compétentes à matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) afin de définir une **feuille de route**.

Deux enjeux déclinés en quatre actions concrètes avec des secteurs géographiques visés sont définis pour un montant de 3,7 millions d'euros HT, dont une enveloppe réservée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'accompagnement des actions :

- ↪ **ENJEU 1** : atteinte ou maintien du bon état : lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles
 - Action 1.1 : lutte contre l'érosion-ruisselement / restauration bocagère
- ↪ **ENJEU 2** : Restauration des milieux aquatiques et humides
 - Action 2.1 : Restaurer les cours d'eau et zones humides
 - Action 2.2 : Restauration de la continuité écologique
 - Action 2.3 : Biodiversité

Une action transversale est aussi inscrite pour le financement des deux postes de techniciens « rivières et bocage ».

Le projet de programme d'action du Contrat Eau et Climat est joint en annexe.

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » réunie le 9 octobre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- d'autoriser, Mme la Présidente ou son représentant à signer ledit contrat ;
- de réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation ;
- de réunir le comité de pilotage composé des représentants pour suivre les actions mentionnées
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants, de façon pluriannuelle de 2026 à 2030, aux opérations inscrites dans le plan d'action joint en annexe.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs », le : **18 DEC. 2025**